



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter

Commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Il sera procédé du jeudi 16 mars 2023 à partir de 9h00 au lundi 17 avril 2023 jusqu'à 18h00, soit pendant une période de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et le regroupement de deux carrières contiguës aux lieux-dits principaux "Les Queudres", "Les Vignes Blanches", "Les Champs de Nevers" et "Pont Aubert" sur le territoire de la commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, déposée par la société VICAT (siège social : 4 rue Aristide Bergès – 38080 L'ISLE D'ABEAU).

Le projet consiste à renouveler l'autorisation d'exploiter ces deux sites (exploités par les sociétés VICAT et SATMA) et de fusionner les deux périmètres autorisés au sein d'une seule autorisation, détenue par la société VICAT. La demande porte sur une durée de 30 ans, avec un rythme de production moyen désiré de 300 000 tonnes par an et un maximum de 500 000 tonnes.

Les installations de traitement des matériaux mobiles, nécessaires à la production de certains matériaux, sont également intégrées à cette demande.

L'enquête publique concerne les communes de LANGERON, MAGNY-COURS, MARS-SUR-ALLIER, SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, les communautés de communes LOIRE ET ALLIER et NIVERNAIS BOURBONNAIS.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment une étude d'impact, un résumé non technique du projet et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale) sera déposé à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de LANGERON, MAGNY-COURS, MARS-SUR-ALLIER, SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, aux sièges des communautés de communes LOIRE ET ALLIER et NIVERNAIS BOURBONNAIS, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet « Publications » – rubrique « Enquêtes publiques Etat »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE) sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sera déposé à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice, Mme Josette DESBORDES, à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête, ou par voie électronique, à la Préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante : enquete-publique-st-parize-le-chatel@nievre.gouv.fr avant la fin de l'enquête.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État") dans les meilleurs délais. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

L'avis d'enquête et le dossier de demande d'autorisation environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

Mme Josette DESBORDES, technicienne supérieure de la DDT en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL les :

➤ jeudi	16 mars 2023	de 9h00 à 12h00
➤ vendredi	24 mars 2023	de 9h00 à 12h00
➤ vendredi	31 mars 2023	de 9h00 à 12h00
➤ mardi	11 avril 2023	de 9h00 à 12h00
➤ lundi	17 avril 2023	de 15h00 à 18h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès des personnes responsables du projet, auprès desquels des informations complémentaires peuvent être demandées, qui sont M. Lionel WEITZ – société SATMA (groupe VICAT) – Carrière de Créchy – 03150 CRÉCHY (Téléphone : 06.78.46.88.70 – Courriel : lionel.weitz@vicat.fr) ou Mme Christine NOAILLY – société SATMA (groupe VICAT) – 4 rue Aristide Bergès – 38080 L'ISLE D'ABEAU cedex (Téléphone : 06.80.28.83.21 – Courriel : christine.noailly@vicat.fr).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit un renouvellement de l'autorisation d'exploiter, éventuellement assorti de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.